



ASSEMBLÉE LOCALE SPÉCIALE
Syndicats regroupés des employés municipaux
SCFP-Section locale 306
(Commis en bibliothèque touchés par le changement aux horaires)

Ville de Longueuil

Date : Jeudi 15 août 2019

Heure : 21 h à 23 h

Endroit: Bibliothèque Georges-Dor - Salle Jean-Marc Desgent
2760, chemin Chambly
Longueuil QC J4L 1M6

Procès-verbal

1. Constat du quorum

Le président constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres. Il présente les membres du comité qui ont travaillé sur les horaires et la secrétaire archiviste par intérim, Pia O'Donnell.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Drapeau, appuyé par Christine Gélinas, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. Présentation des horaires par le comité

Le président, André Duval, se déclare satisfait du travail effectué par une très bonne équipe qui a été désignée le 4 juillet dernier. Il reconfirme les 55 postes qui sont relevés sur le document présentant les horaires. Les membres présents offrent une main d'applaudissement pour l'équipe qui a travaillé sur les horaires.

Le président explique que cette assemblée est officielle, mais que les temporaires n'ont pas le droit de vote, puisque l'enjeu ne touche que les employés réguliers. Il rappelle qu'une rencontre avec l'employeur a eu lieu le 19 juillet 2019 et que l'équipe s'est rencontrée 3 jours de suite au syndicat. L'équipe dont les membres ont été désignés a fait un travail formidable.

La proposition finale a été présentée à l'employeur en comité paritaire le 26 juillet dernier. La ville n'avait pas les arguments pour contrer le projet de l'équipe. M. Barrette a fait preuve d'une certaine ouverture et le chef de service en relations de travail, Michel Gauthier-Giroux a démontré une ouverture sur le décloisonnement, ce qui a réglé le problème du remplacement. La prochaine rencontre paritaire aura lieu le 28 août pour la suite des choses. Le 28 août, il ne sera question que de l'horaire. La liste avec les noms appareillés aux postes réguliers non permanents va être présentée. La promesse de la ville sur le décloisonnement fera partie d'une autre consultation, d'une autre négociation. Le syndicat a demandé d'exclure cela.

Pour les 5 petits postes, 4 sont maintenus et intégrés à l'annexe B avec une lettre d'entente. Le dernier est un départ. Le syndicat voudrait une clause de protection pour ces postes et avoir des horaires conventionnés.

Questions et commentaires sur les horaires

- ♦ *Pourquoi le poste à Jacques Ferron (C1) n'a-t-il pas été maintenu ?*

Ce poste était un temps plein du dimanche au jeudi. L'horaire était impossible à reconstruire, car il y avait trop de blocs d'heures. Ils l'ont changé pour un temps plein à Georges-Dor.

- ♦ *Christian Drapeau félicite les membres de l'équipe pour l'œuvre accomplie et le syndicat. Une main d'applaudissement de la part des membres s'ensuit.*

- ♦ *Cette proposition d'horaire est-elle officielle ?*

Non, elle sera proposée à l'employeur le 28 août.

- ♦ *Est-ce que les horaires restent conventionnés avec la modification apportée par le syndicat ?*

Oui, à la fin octobre, le début de l'horaire modifié entrera en vigueur. Le président explique qu'une démarche doit être suivie par l'employeur, qu'il ne peut pas retoucher les horaires sans consulter le syndicat. Les horaires sont reconduits jusqu'à la fin de la convention collective en décembre 2020.

- ♦ *Une question est posée sur les samedis et dimanches obligatoires.*

Le président leur explique que cela fera partie d'une autre négociation à venir au cours d'une autre rencontre. Un membre suggère que les employés soient consultés à ce sujet en temps et lieu.

Une discussion sur le ratio des employés le samedi et le dimanche s'ensuit.

Le syndicat explique aux membres qu'il ne peut pas choisir le nombre de personnes sur le plancher, qu'il n'a pas cette marge de manœuvre et que c'est à l'employeur d'y voir. Il suggère aux membres de se documenter et de transmettre au comité de relations de travail toute information pertinente avec exemples à l'appui s'il faut ajouter des blocs d'heures. Le comité des relations de travail étudiera les horaires. Il ne faut jamais accepter un ratio déraisonnable pour éviter des accidents de travail.

Le président leur explique que l'intervention du syndicat dans l'attribution des postes à la bibliothèque est une première étape pour contester le droit de gérance que l'employeur s'est donné tout récemment. Le syndicat est conscient qu'il faut encadrer et finaliser le processus d'attribution de postes et donner une méthode au gestionnaire qui s'occupe des horaires.

♦ *Un membre se demande s'ils sont à l'abri d'un décret*

Selon le président, la ville a sous-estimé la volonté de combattre du syndicat et de ses employés.

4. Vote sur les horaires modifiés

Le vote à main levée est proposé. 37 membres ont le droit de vote.

**36 en faveur du projet
1 contre**

ADOPTÉE à la majorité

5. Vote sur l'attribution des postes vacants

13 postes vacants seront affichés dont 3 à temps plein et 10 à semaine réduite.
La proposition est la suivante :

- ♦ Par ancienneté
- ♦ À l'interne
- ♦ Un premier tour
- ♦ Un deuxième tour
- ♦ Un troisième tour
- ♦ 3 postes vacants affichés à l'externe
- ♦ Les remplaçants peuvent ensuite postuler sur les autres postes vacants
- ♦ Pas de période d'essai

L'employeur va convoquer tous les commis en bibliothèque dans une salle pour que le processus paritaire se déroule avec tous les gens concernés.

Pour les employés en maladie ou en congé de maternité, il faudra prévoir une liste et leur demander de faire parvenir une procuration avec leur choix de poste.

Stéphane Simard est contre l'affichage des 13 postes à l'externe à la ville pour lutter contre la précarité d'emploi. Il demande que ces postes soient réservés à l'interne (employés de bibliothèque).

Le président explique que le syndicat ne peut pas s'exposer à un 47.2 en demandant que l'affichage soit réservé aux employés de bibliothèque. Il ne veut pas briser un principe pour lequel un grief a été déposé. Les gens qui travaillent dans les bibliothèques vont postuler sur ces postes. La proposition syndicale est un tout. Le syndicat ne peut pas diviser ses membres. C'est une convention collective pour tous.

Le combat du syndicat, ce sont les horaires. La ville voulait couper 282 heures aux employés de bibliothèque.

♦ *Il est demandé au syndicat s'il peut demander d'ajouter des années d'expérience pour le poste de commis pour la prochaine négociation. Faire passer de 6 mois à 1 an l'expérience serait déjà un avancement.*

Cela prend 13 points pour changer de classe. L'employeur voudra-t-il payer davantage ses commis en bibliothèque ?

Le vote secret n'est pas demandé. Le vote à main levée est effectué.

32 membres sont en faveur de la procédure d'attribution de postes

2 contre

1 abstention

ADOPTÉ à la majorité

Le syndicat fera part de la position des membres à l'employeur au cours de la prochaine rencontre paritaire du 28 août.

7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Stéphane Simard, appuyé par Évelyne Touchette, la levée de l'assemblée. La séance est levée à 22 h 37.

ADOPTÉE à l'unanimité

André Duval
Président



Pia O'Donnell
Secrétaire archiviste par intérim